

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le cardinal Gibbons et le Congrès. — IV Formons une élite. — V Société d'une messe. — VI Union Saint-Jean. — VII Aux prières. — VIII La prétendue terreur de l'an mille. — IX Faisons le bien de notre vivant.

## AU PRONE

Le dimanche, 29 mai

On annonce :

La cloture du mois de Marie (1) ;  
 L'ouverture du mois du Sacré-Cœur (2) ;  
 La fête du Sacré-Cœur de Jésus avec l'acte de consécration (3) ;  
 Le premier vendredi du mois ;  
 La solennité du Sacré-Cœur avec la procession, l'acte de consécration et les litanies (4) ;  
 Dans le diocèse de Montréal, triduum eucharistique vendredi, samedi et dimanche (*Circul.* no 72).

(1) Pour l'indulgence plénière du mois de Marie, voir le No 17.

(2) Les exercices du mois du Sacré-Cœur donnent droit aux indulgences suivantes :

Pour les exercices *privés* : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans avant 1899) pour l'exercice de chaque jour ; 20 indulgence plénière, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet ;

Pour les exercices *publics* à l'église : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement avant 1899) pour l'exercice public de chaque jour ; 20 indulgence plénière, si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communie, visite une église (ou une chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules) et y prie pour le pape, au jour de son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet.

Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins huit jours du mois ; dans les églises ou chapelles de communautés : 10 pour chaque jour 7 ans et 7 quarantaines ; 20 indulgence plénière comme ci-dessus ; 30 pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en visitant cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin en 1907) et en y priant pour le pape (la con-